

**Réponse à la question n° 395
de M. Claudio Rugo (PA)
relative à la possibilité de faire demi-tour sur le boulevard de Pérrolles
à la suite de l'abaissement de la vitesse autorisée à 30 km/h**

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 4 novembre 2025, M. C. Rugo a posé la question suivante:

"Le parti-club des Artistes est devenu, bon gré mal gré, spécialiste des problèmes liés à la mobilité. On pourrait presque lui donner une casquette de la Police locale, lui qui aime les chapeaux.

- A-t-on le droit de tourner sur route sur le boulevard de Pérrolles, vu que cette rue est passée au 30 km/h
 - en voiture?
 - en moto?
 - en véloroute?
 - en vélo électrique 25 km/h et 45 km/h?
 - en trottinette électrique?
- Pourquoi le Conseil communal ne trace-t-il pas une ligne blanche continue, comme le voudrait la signalétique coutumière, pour interdire, au cas où il serait interdit de tourner, et une ligne en traitillés quand on peut traverser?"

Réponse du Conseil communal

Le boulevard de Pérrolles est un axe routier d'une longueur d'environ 900 mètres allant de la gare jusqu'à la Pisciculture. De nombreux carrefours et un giratoire ponctuent ce tracé qui, selon les endroits, est marqué d'une ligne de sécurité (ligne continue), d'une ligne de direction (ligne traitillée) ou même, à certains endroits comme les carrefours, d'une absence de marquage.

Les règles qui régissent le demi-tour peuvent donc être différentes selon les secteurs sur lesquels on circule. Il n'y a ni volonté, ni nécessité d'établir un marquage uniforme sur l'ensemble de cet axe, afin d'y autoriser ou d'y interdire systématiquement le demi-tour. En l'absence de problèmes avérés, il n'y pas lieu de prescrire de règles particulières, les règles générales de la circulation pouvant suffire.

A ce propos, il convient de rappeler que les règles régissant le demi-tour figurent dans la Loi sur la circulation routière et son ordonnance.

Le Conseil communal informe que pour le moment, aucune autre mesure ne sera prise sur le boulevard de Pérrolles pour régler le demi-tour.